

Rapport de mission  
(Mission à la réunion du GNFE OMC du 13 mars et réunions connexes)

14 mars 2007  
Toni Matsudaira

Le Secrétariat a été invité à la réunion du Groupe de négociation de l'OMC sur la facilitation des échanges (GNFE) des 12-13 mars 2007 tenue à Genève. En raison d'un chevauchement de calendrier avec la réunion du Comité de gestion de la Convention de Kyoto révisée du 12 mars, le Secrétariat n'a pu assister à la réunion de l'OMC que le 13 mars. Par conséquent, les informations ci-après concernant la session du GNFE du 12 mars reposent sur celles que m'ont fournies le Secrétariat de l'OMC.

Le 12 mars, les membres de l'OMC ont accueilli le nouveau Président du GNFE, Son Excellence M. Sperisen-Yurt (Ambassadeur du Guatemala près l'OMC). Le GNFE a commencé les négociations concernant les propositions de R&D (TN/TF/W/137 et 142) puis celles relatives aux Articles V, VIII et X du GATT. Deux nouveaux documents de la Corée (TN/TF/W/138/Rév.1 : Guichet unique et TN/TF/W/139/Rév.1 : Temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises) contenaient des modifications mineures par rapport aux textes originaux et n'étaient donc pas entièrement nouveaux. Les échanges de vues ont été dynamiques. Toutefois, comme aucun document n'était réellement nouveau, l'on pourrait croire que les membres n'ont pas vraiment progressé. En raison d'un chevauchement de calendrier avec les réunions de l'OMD sur la FE à Bruxelles, la douane était moins présente que d'habitude à Genève, mais plusieurs délégations comprenaient néanmoins une composante douanière, notamment la Chine, la CE, l'Indonésie, le Japon, le Pakistan, les Philippines, l'Afrique du Sud et la Zambie.

Le 13 mars, le GNFE a débattu des propositions concernant la coopération douanière. Des vues ont été échangées entre les pays en développement qui sont favorables à un engagement de l'OMC au sujet des échanges d'informations et les pays industrialisés qui ne sont guère favorables à un engagement de l'OMC dans ce domaine. La plupart des vues exprimées au sujet des échanges d'informations n'étaient pas nouvelles pour l'OMD car elles réitéraient ce qui avait été indiqué lors des négociations sur la Convention de Johannesburg. Un membre industrialisé de l'OMC a indiqué qu'il pourrait y avoir un léger espoir, après avoir résolu de nombreuses questions, d'examiner une disposition de l'OMC concernant cette question avec clause de temporisation. Après la réunion, j'ai demandé au membre de l'OMC auteur de cette déclaration pourquoi il n'avait fait référence à aucun des instruments de l'OMD, mais il n'a pas répondu clairement à ma question.

Les négociations concernant la coopération douanière ont été suivies de la question de l'AT/RC dans ce domaine. Le Secrétariat de l'OMC a rappelé sa proposition concernant les ateliers nationaux sur l'évaluation des besoins aux fins des négociations de l'OMC sur la FE. Elle a partagé les observations du Secrétariat de l'OMC selon lesquelles les résultats de la mission d'essai effectuée sur place en Zambie étaient excellents. 46 membres de l'OMC demandent une assistance dans ce domaine. Elle ajoute qu'un membre de l'OMC a apporté des fonds au fonds volontaire de l'OMC aux fins des négociations sur la FE. Les observations positives de l'essai effectué en Zambie ont été pleinement appuyées par l'Ambassadeur de Zambie. La Banque mondiale a pris la

parole et s'est félicitée de la contribution de l'OMD au remaniement du "Guide d'autoévaluation" ainsi que de sa contribution à la conduite de l'Atelier national. Le Secrétariat a pris la parole et a notamment souligné que 1) l'OMD est riche de connaissances concernant les procédures aux frontières et les mesures de facilitation des échanges; 2) elle possède également une vaste expérience des projets de réforme et de modernisation douanières dans plusieurs pays en développement; 3) les deux Secrétariats travaillent en étroite collaboration et recherchent de meilleures synergies dans ce domaine; et 4) l'OMD est disposée à continuer de soutenir le processus et à travailler avec l'OMC lors de la phase de conduite des ateliers nationaux de l'OMC sur l'évaluation des besoins en matière de FE. Aucun membre de l'OMC n'est intervenu au sujet de ce point de l'ordre du jour.

S'agissant de la réunion suivante du GNFE, le Président a proposé les dates du 30 avril – 1<sup>er</sup> mai, et du 6 - 7 juin.

Le Secrétariat a également participé à un atelier technique informel organisé par 7 membres de l'OMC (Barbade; Hong Kong, Chine; Inde; Corée; Norvège; Suisse; et Turquie) le 13 mars. Il a réuni plus de 100 membres de l'OMC. L'initiative de l'événement revenait aux membres de l'OMC. Le Secrétariat, et le Secrétariat de l'OMC, y avaient été invités. Cet atelier avait pour objet d'approfondir la connaissance des propositions et des questions interdisciplinaires liées à l'Article X du GATT. Les membres de l'OMC ont expliqué les propositions présentées aux négociations et partagé leur analyse avec les autres membres de l'OMC. Chaque présentation a été suivie d'une série de Q&R avec les autres membres de l'OMC. Lors de la session sur l'"utilisation des normes internationales", le Secrétariat a estimé que : les instruments de l'OMD ne sont destinés qu'à la douane, alors que la portée des négociations de l'OMC est beaucoup plus large; il convient de continuer à assurer la cohérence et les relations complémentaires entre les instruments des deux organisations lors des négociations. Il a ensuite posé une question : lorsque l'"utilisation des normes internationales" ne peut être respectée faute de capacités de mise en œuvre, l'OMC organisera-t-elle l'AT/RC nécessaires conformément à ses propositions de TSD ? Aucun membre de l'OMC n'a pu répondre à ma dernière question faute de temps.

Les activités proactives menées à l'initiative des membres à l'OMC, y compris les ateliers techniques informels, sont excellentes et semblent constituer l'élément moteur pour fixer de nouvelles normes et règles.

\*

\* \*